

## CONSEIL MUNICIPAL

### **COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 17 JANVIER 2019**

**Étaient présents :** Mmes et MM. André RIGNAULT, Maryvonne DELAGRANGE, Jean-Claude LAFRÉCHOUX, Karine ANASTASI, Mickaël COLIN, Michelle CAILLAUD, Ginette BOUYER, Jean-Christophe ROY, Daniel SICARD, Suzie PORTEJOIE, Jacques AUGRIS, Carole BLAIN et Catherine AMBAYE.

**Étaient absents excusés :** Mme Katia GAUDIN et M. Nicolas BROSSARD.

**Pouvoirs :** Mme Katia GAUDIN à Mme Michelle CAILLAUD.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Monsieur Jean-Christophe ROY a été élu secrétaire de séance.

#### Rappel de l'ordre du jour :

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2018.
2. DROITS DE PRÉEMPTION.
3. TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES.
4. TARIFS DE CONCESSIONS CIMETIÈRE.
5. TARIFS DES CAVES URNES DANS L'ESPACE CINÉRAIRE.
6. SPA DE POITIERS – AVENANT À LA CONVENTION DE FOURRIÈRE AU 1ER JANVIER 2019.
7. OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2019.
8. ACQUISITION DE MATÉRIEL ET MOBILIER.
9. PERSONNEL – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER JANVIER 2019.
10. MOTION CONTRE LA FERMETURE DE LA TRÉSORERIE DE GENÇAY.
11. QUESTIONS DIVERSES.

#### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2018 :

Après lecture et vote, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018

#### DROITS DE PRÉEMPTION :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :

- Section G n° 1910 – 1912 – 1914 (pour 3/12èmes indivis) – 1806 (pour 1/8<sup>ème</sup> indivis) - 1924 -1926 – 1927 - 1928 – 1930 – 1914 (pour 3/12èmes indivis) – 1806 (pour 1/8<sup>ème</sup> indivis) « Le Bourg – Impasse de la Sablière »
- Section A n° 1291 – 976 « Champagné-Lureau »
- Section D n° 827 – 1119 – 1121 – 1122 « Épinoux »
- Section C n° 1109 « Les Grands Pâtis »

#### TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de reconduire les tarifs en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019.

#### TARIFS DES CONCESSIONS CIMETIÈRE :

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de reconduire les tarifs en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019.

#### TARIFS DES CAVES URNES DANS L'ESPACE CINÉRAIRE :

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de reconduire les tarifs en vigueur des caves urnes et de la taxe de dispersion des cendres, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2019.

#### SPA DE POITIERS – AVENANT À LA CONVENTION DE FOURRIÈRE AU 1ER JANVIER 2019 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- d'accepter l'avenant à la convention et retient la participation financière **FORFAITAIRE** fixée à **0,45 €** par habitant.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention qui sera passé entre les deux parties.

#### OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2019 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le montant budgété en dépenses d'investissement en 2018 (budget + décisions modificatives) était de 369 628.91 €. Conformément aux textes applicables, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de faire application de cet article dans la limite de 92 407.22 € (<25% 369 628.91 €)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

OPÉRATION	DÉSIGNATION	MONTANT
0103	MATÉRIEL DIVERS	8 000 €

**ACQUISITION DE MATÉRIEL ET MOBILIER :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'acheter le mobilier et le matériel suivants : 4 vestiaires, 2 destructeurs de documents, 1 support d'unité centrale, des paniers pour le lave-vaisselle (assiettes – verres – couverts 2 de chaque).

Autorise Monsieur le Maire à signer les bons de commande.

Vu la durée d'utilisation, le Conseil Municipal inscrit la dépense en investissement.

**PERSONNEL – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2019 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le tableau des effectifs actualisé, tel que présenté ci-après et arrêté à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

CADRES D'EMPLOIS	CATÉGORIE	QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL	POSTES POURVUS
<b>FILIAIRE ADMINISTRATIVE</b>			
Adjoint administratif territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1 poste à 35 H	1
Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1 poste à 35 H	1
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>2</b>
<b>FILIAIRE TECHNIQUE</b>			
Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1 poste à 35 H	1
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	5 postes à 35 H / 1 poste à 31 H / 2 postes à 26.50 H / 1 poste à 20 H	9
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>10</b>
<b>FILIAIRE CULTURELLE</b>			
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1 poste à 8 H	1
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>1</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			<b>13</b>

**MOTION CONTRE LA FERMETURE DE LA TRÉSORERIE DE GENÇAY**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de soutenir cette motion.

**QUESTIONS DIVERSES**

***FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DÉFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES DE LA VIENNE***

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de ne pas reconduire l'adhésion pour 2019.

***TRAVAUX ÉGLISE – PRESBYTERE***

Les devis doivent parvenir en mairie pour le 20 février 2019

***ACHATS A PRÉVOIR POUR LA SALLE POLYVALENTE***

1 tire-bouchon mural - 1 tire-bouchon manuel – 1 décapsuleur mural - 1 décapsuleur manuel – 1 set de couteaux de cuisine – 1 couteau à pain - 1 planche à découper

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 14 minutes.